

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 25 JUIN 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE VINGT-CINQ JUIN à dix-huit heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE ANDRE BLOT DE LA BOUËXIERE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 19 Juin 2018.

Présents : Mmes BRIDEL C., COUR L., DANIEL F., KERLOC'H A., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BILLIOUX Y., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., FRAUD E., GENOUËL J., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., MICHOT B., ORY G., PICARD H., PIQUET S., SALAÛN F., SALAÛN R., VEILLAUX D.

Absents : Mmes BOURCIER V., LAMOUR E., MARCHAND-DEDELOT I., MIRAMONT F., MM BEAUGENDRE F., DESRUES T., LAHAYE P., LEVENEZ E., MAILLARD M., MARCHAND S.

Pouvoirs : Mme BOURCIER V. à M. DESBORDES P-J., M. LAHAYE P. à M. LE ROUSSEAU G., Mme LAMOUR E. à M. BEGASSE J., M. MAILLARD M. à M. ORY G., M. MARCHAND S. à M. BARBETTE O., Mme MARCHAND-DEDELOT I. à M. PIQUET S.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

DEVELOPPEMEN ECONOMIQUE ET EMPLOI

Renouvellement de la convention de partenariat avec le Centre d'Information au Droit des Femmes et des Familles « CIDFF » 2018 pour la mise en œuvre d'un Bureau d'accompagnement individualiste vers l'emploi

Rapporteur : Guillaume BEGUE, Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté, et notamment la compétence obligatoire « *Actions de développement économique* » ainsi que l'annexe portant comme d'intérêt communautaire « *le développement des actions visant à soutenir et à favoriser l'emploi en concertation avec les structures et partenaires intéressés, notamment l'ANPE et la Mission locale* » ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 28 mai 2018

VU l'avis favorable de la commission n° 2 du 23 avril 2018

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération n° 2016.161 en date du 14 décembre 2016, le Conseil communautaire décidait de mettre en place sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté un Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF35) pour l'année 2017 pour un coût de 11 100 €.

Pour rappel, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, association Loi 1901, a pour mission d'informer les femmes dans les domaines juridique, social et professionnel. Sa connaissance du public féminin, sa capacité à prendre en compte globalement les problèmes que peuvent rencontrer les femmes (santé, solitude, logement, etc.) sont des spécificités lui permettant d'apporter des réponses non seulement aux problèmes d'emploi mais aussi aux problèmes périphériques qui empêchent bien souvent l'accès à l'emploi.

Le travail proposé par le CIDFF 35 dans le cadre d'un Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi a pour objet, outre le suivi individualisé de femmes en difficultés d'insertion professionnelle en lien et en complémentarité du suivi assuré par le Point Accueil Emploi, de favoriser des rencontres entre les femmes permettant la mise en place d'une dynamique collective sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté.

En 2017, l'accompagnement individualisé a concerné jusqu'à 10 personnes en recherche d'emploi de manière simultanée.

En 2017, 20 femmes ont ainsi pu être accompagnées :

- Liffré : 9 personnes
- La Bouexière : 4 personnes
- St Aubin du Cormier : 2 personnes
- Dourdain : 2 personnes
- Ercé près Liffré : 1 personne
- Chasné sur Illet : 1 personne
- Livré sur Changeon : 1 personne

Grâce au travail mené par le CIDFF35 en partenariat avec le Point Accueil Emploi et ses partenaires, 11 femmes étaient en contrat à la fin de l'année, 3 en formation qualifiante (dont 1 également en contrat) et 7 toujours en suivi.

Le bilan statistique complet est transmis en annexe de la présente délibération.

La convention étant arrivée à échéance depuis le 31/12/2017 et le CIDFF ayant poursuivi ses actions au cours du 1^{er} semestre 2018, il est proposé de renouveler le partenariat pour l'année en cours. Celui-ci répond en effet à un besoin avéré pour les personnes les plus éloignées de l'emploi malgré la reprise économique, offre un service de proximité personnalisé pour les bénéficiaires, et s'inscrit dans une logique de complémentarité avec la mission d'accueil porté par le Point Accueil Emploi, notamment en matière d'accompagnement social.

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de renouvellement du partenariat avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles pour l'année 2018, détaillée dans la convention jointe en annexe ;
- **VALIDE** le versement du prix de la prestation de 11 100€ en deux versements, 50% au moment de la signature de la convention et le solde sur présentation d'un bilan détaillé ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention ci-jointe en annexe ainsi que tout avenant éventuel ;

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

